



## Communiqué de presse

Saint-Denis, le 4 septembre 2018

### La fin de l'hiver approche Tous ensemble, continuons à nous mobiliser contre la dengue !

**6 538 cas de dengue ont été confirmés** depuis le début de l'année. Alors que la fin de l'hiver austral approche, les autorités se mobilisent pour prévenir l'apparition de nouveaux cas et limiter le risque de reprise épidémique au retour de l'été, notamment au travers de nombreuses actions de sensibilisation organisées dans les zones concernées (opérations « vide fonds de cours », interventions dans les quartiers, sur les marchés forains ...). De plus, afin de protéger les populations les plus vulnérables, le service de lutte anti-vectorielle de l'ARS OI procède actuellement à la distribution de répulsifs lors de ses interventions dans les zones de circulation de la dengue.

#### Les répulsifs, un moyen incontournable pour lutter contre la dengue

Le recours aux produits répulsifs est le moyen le plus efficace pour lutter contre la propagation de la dengue. Pour autant, dans la pratique, ces produits ne sont pas véritablement ancrés dans les habitudes réunionnaises et leur utilisation reste insuffisante.

#### Recommandations à la population

Les répulsifs cutanés sont composés d'une substance active qui éloigne les moustiques sans les tuer. Ils sont à appliquer sur toutes les parties du corps non couvertes, pendant les périodes de la journée où le risque de se faire piquer par des moustiques est le plus important (lors d'activités en extérieur, surtout le matin et le soir). La durée de la protection varie de 4 à 8 heures. Des produits spécifiques sont réservés pour l'enfant et la femme enceinte.

L'ARS OI a publié des recommandations pour l'utilisation des répulsifs sur son site internet :  
<https://www.ocean-indien.ars.sante.fr>

Pour plus de précisions, n'hésitez pas également à consulter votre pharmacien.

#### Distribution de répulsifs aux personnes vulnérables

Depuis la semaine dernière, les équipes de lutte anti-vectorielle de l'ARS OI distribuent des produits répulsifs aux personnes les plus fragiles, lors de leurs interventions en porte-à-porte dans les zones de circulation du virus.

Sont concernés :

- Les personnes présentant les signes de la maladie au moment de la visite,
- les enfants de 6 mois à 6 ans,
- les femmes enceintes,
- les personnes âgées de plus de 75 ans.

Une notice d'utilisation des répulsifs leur est remise à cette occasion.

#### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974



## **Zoom sur les mesures de protection contre les piqûres de moustiques**

### **LES MESURES QUI PROTEGENT**

- les répulsifs cutanés ;
- les vêtements imprégnés par spray ou trempage dans une solution insecticide (perméthrine) ;
- les moustiquaires sur les berceaux et les poussettes des jeunes enfants ;
- en mesure d'appoint : les diffuseurs électriques, les raquettes électriques...

### **LES MESURES QUI PROTEGENT MOINS**

- la pulvérisation dans la maison de « bombes » insecticides (disponibles dans le commerce) ;
- la climatisation, la ventilation ;
- l'utilisation de serpentin fumigène (à réserver exclusivement en extérieur) ;

### **LES MESURES QUI NE PROTEGENT PAS**

- les bracelets anti-insectes ;
- les huiles essentielles dont la durée d'efficacité, généralement inférieure à 20 minutes, est insuffisante ;
- les appareils sonores à ultrasons, la vitamine B1, l'homéopathie...
- les rubans, papiers et autocollants gluants sans insecticide...

## **Les opérations de démoustication de nuit**

En complément des interventions de lutte anti-vectorielle en porte-à-porte autour des cas de dengue signalés, les opérations de démoustication de nuit se poursuivent dans les zones toujours actives de circulation du virus.

Ces opérations de traitement sont programmées dans les 5 communes de l'île actuellement les plus touchées (La Possession, Saint-Paul, Saint-Pierre, Saint-Louis, Le Port). Les habitants des zones concernées sont informés avant le passage du traitement par un avis de démoustication distribué dans leur boîte aux lettres avec les recommandations à suivre avant et après le traitement.

***Consultez les calendriers de passage sur le site Internet de l'ARS OI***

### **Contact presse**

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr  
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



## La campagne de communication se poursuit

Cette semaine, les actions sont concentrées sur les réseaux sociaux :

- ⇒ Information en continu sur l'épidémie (relai des actions sur le terrain, des messages de prévention, etc.)
- ⇒ Campagne d'affichage « Ne laissons pas la dengue passer l'hiver » (ci-contre)

Cette semaine, le visuel met avant les actions du service de Lutte anti-vectorielle de l'ARS OI, mobilisés au quotidien sur le terrain



L'ensemble des informations liées à l'épidémie de dengue sont quotidiennement mises à jour sur le [site internet de l'ARS Océan Indien](#), ainsi que sur les réseaux sociaux :

- ⇒ la page [Facebook Ensemble contre les moustiques](#)
- ⇒ et le compte [Twitter des services de l'Etat à La Réunion](#)

## Situation épidémiologique au 4 septembre 2018

(données de la Cire OI, Santé Publique France)

Du 20 au 26 août (données de la semaine dernière en cours de consolidation), **13 cas de dengue** ont été diagnostiqués et sont répartis dans les zones suivantes :

- Dans l'ouest :  
Saint-Paul, Bois de Nèfles (4 cas), Saint-Paul, Gare routière et Etang (3 cas), Le Guillaume (1 cas), Saint-Gilles les Hauts (1 cas), La Possession (2 cas), Saint-Leu (1 cas)
- A Sainte-Marie (1 cas)

Au total depuis le début de l'année 2018, on enregistre :

- 6 538 cas de dengue
- 138 hospitalisations pour dengue
- 441 passages aux urgences
- 3 décès, dont 2 ont été considérés, après investigations, comme directement liés à la dengue



### Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle  
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : [communication@reunion.pref.gouv.fr](mailto:communication@reunion.pref.gouv.fr)  
Internet : [www.reunion.gouv.fr](http://www.reunion.gouv.fr) - Twitter : @Prefet974

